

Inscription Aéro-Club Chambley

Saison 2019

Les inscriptions pour la saison 2019 sont ouvertes!

Toute nouvelle adhésion fait l'objet d'une validation par le comité - Une demande d'inscription peut être faite sur le site internet du club onglet « Utilitaires/Infos membres/Demande d'inscription » [ou en cliquant ici](#).

Les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2019 sont disponibles sur notre site: <https://planeurs-chambley.fr/>

Votre inscription comportera :

- Le coût de votre cotisation au club, qui correspond à un droit d'accès annuel aux installations mises à disposition (énergies et utilités sanitaires, équipement des pilotes, accès pistes, accès logiciels et participation permettant l'organisation d'événements tels que les portes ouvertes)
- Le coût de votre licence FFVP 2019 (voir barème joint ci-dessous)

Si vous avez besoin d'informations complémentaires, contactez un membre du comité ou le trésorier.

Consulter ici: [Tarifs des licences](#) Et ici : [Infos pour choisir votre licence FFVP \(Passion, Duo, Tempo,...\)](#)

- L'alimentation de votre compte pilote, sur la base d'une estimation individualisée selon votre profil de pilote et vos attentes.

Vous pourrez retrouver tous les liens utiles sur le site du club, dans l'onglet "Utilitaires"

L'assemblée générale se déroulera à Chambley en tout début d'année. La date vous sera communiquée avec l'envoi de votre convocation. Lors de cette assemblée les tarifs peuvent être revus et affinés (selon le budget prévisionnel proposé et les éventuelles hausses de prix)

FORFAIT FORMATION 2019

Le forfait formation reste à **1250€** (1150€ pour les -25 ans) dans lequel tout est inclus (*cotisation, licence assurance de base, vols avec instructeur, formation théorique, voir détails sur la fiche tarif du site*) jusqu'au "lâcher". Les vols suivants, solos ou double commandes, sont facturés selon le barème fixé dans la grille de tarifs en vigueur (remorqués + temps cellule).

Conditions de paiement du forfait Formation : Vous pouvez régler ce forfait en plusieurs fois (dernière échéance maxi décembre de l'année en cours)

Comme l'an passé, le carnet de vol et le manuel de formation du pilote vol à voile est inclus dans le forfait. La visite médicale aéronautique est à obtenir impérativement dès le début de la formation (auprès d'un médecin agréé aéro). Vous trouverez sur le site internet du club la liste des médecins aéro. Les instructeurs vous expliqueront en détail les différents aspects de la réglementation aérienne.

Le forfait formation est valable un an, renouvelable une fois maximum sauf cotisation et licence FFVP qui sont à renouveler chaque année.

FORMATION commencée avec le forfait en 2018

La cotisation et la licence FFVP sont à renouveler pour l'année 2019. Une fois lâché, l'élève pilote est facturé selon le tarif en vigueur.

FORMATION commencée avec le forfait en 2017

Si la souscription de votre forfait a été faite en 2017, le forfait étant renouvelable une seule fois, vous serez alors facturé selon le barème fixé dans la grille de tarifs (cotisation + licence FFVP + remorqués + temps cellule).

Les membres pilotes brevetés, duo ou élèves de l'ACC doivent avoir un compte pilote créditeur pour pouvoir voler et voter aux assemblées. Les pilotes DUO s'arrangent avec leur accompagnant **avant** le vol et indiqueront au planchiste comment le vol doit être facturé (nom du compte à débiter ou 50/50)

Quelque soit votre profil :

Dès votre adhésion au club, vous aurez accès à votre « compte pilote ». Ce compte est consultable depuis votre smartphone ou ordinateur via l'onglet "Utilitaires" du site internet. Il sera mis à jour régulièrement selon les vols effectués et vos paiements.

Votre identifiant vous sera communiqué dès votre inscription à l'ACC validée.

Si le montant total que vous avez versé est supérieur à la consommation réelle (obtention d'une bourse ou avance trop importante par rapport aux vols effectués) le montant correspondant restera crédité sur votre compte pilote pour la saison suivante. Il ne sera pas remboursable sauf raison de force majeure.

Dans le cas contraire (crédit insuffisant), un rappel vous sera adressé et devra être régularisé au plus tard 1 mois après le début de créance.

A noter: Les ré-inscriptions pour 2020 pourront être souscrites à partir d'octobre 2019 - Tant pour la cotisation au club que pour votre licence/assurance FFVP pour une validité jusqu'au 31 décembre 2020.

Pour toutes infos complémentaires ou situation personnelle, contactez Philippe (06 60 78 24 55 ou stein.philippe@gmail.com)